

DELIBERATION
SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 23 SEPTEMBRE 2019

Nombre de Conseillers :
En exercice : 37
Présents : 30
Pouvoirs : 6
Votants : 36

Date de convocation du Conseil Communautaire :
Le 17/09/2019

Le 23 Septembre 2019, le Conseil communautaire, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Bernard GRISON au siège de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE.

Présents : Jean-Claude AUBERT, Nathalie BARDE, Marie Jeanne BEGUET, Hubert BONNET, Noël CHEYNET, Brigitte COULON, Pascal CUNY, Dominique DESFORGES, Daniel DOMPOINT, Yves DUMOULIN, Jacky DUTRUC, Françoise DUVILLARD, Olivier EYRAUD, Christine FORNES, Yann GALLAY, Bernard GRISON, Béatrice GUERIN, Bruno HENRY, Gaëlle LICHTLE, Gilles LEMOINE (Remplaçant Anny SANLAVILLE), Richard PACCAUD, Marc PECHOUX, Pierre PERNET, Michel RAYMOND, Bernard REY, Etienne SERRAT, Richard SIMMINI, Martial THEVENET, Marie-Christine THEVENET (Remplaçante Raymond MOUSSY), Frédéric VALLOS.

Absents excusés : Isabelle ACHARD (Pouvoir Michel RAYMOND), Christine CIOLFI (Pouvoir Etienne SERRAT), André COLLON (Pouvoir Jean-Claude AUBERT), Vincent LAUTIER (Pouvoir Jacky DUTRUC), Raymond MOUSSY (Remplacé par Marie-Christine THEVENET), Chantal NOEL (Pouvoir Yves DUMOULIN), Anny SANLAVILLE (Remplacée par Gilles LEMOINE), Claude TRASSARD (Pouvoir Marc PECHOUX), Dominique VIAL.

Assistaient : /

Secrétaire de séance : Brigitte COULON

OBJET : Administration générale – Retrait des communes de Messimy et Chaleins du SMICTOM entraînant sa dissolution

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L5211-19

Considérant que la CCDSV a délégué sa compétence collecte et traitement des ordures ménagères au SMICTOM Saône Dombes

M. Bernard GRISON, Président, indique que par délibération du 16 juillet 2019, la Communauté de Communes Val de Saône Centre (CCVSC) a demandé à l'unanimité le retrait des communes de Messimy et Chaleins du SMICTOM Saône Dombes, à compter du 1^{er} janvier 2020, pour harmoniser le fonctionnement de son service d'OM sur son territoire.

Le SMICTOM Saône Dombes s'est réuni en comité syndical le 10 septembre 2019 et a également émis un avis favorable au retrait de ces 2 communes.

Les 2 communautés de communes doivent se prononcer sur cette délibération du SMICTOM.

Il est indiqué que ce retrait entraînera la réduction du périmètre du SMICTOM qui sera alors identique à celui de la communauté de communes Dombes Saône Vallée, entraînant la dissolution du SMICTOM au 1^{er} janvier 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à 31 Voix Pour, 4 abstentions (Michel RAYMOND, Pouvoir Isabelle ACHARD, Jean-Claude AUBERT et Bernard REY) et 1 contre (Richard PACCAUD) :

- ✓ **DE DONNER** un accord au retrait des communes de Messimy et Chaleins du SMICTOM Saône Dombes ;
- ✓ **DE DONNER** un accord à la dissolution du SMICTOM Saône Dombes au 1^{er} janvier 2020.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le :
N° récépissé télétransmission : 001-200042497-20190923-2019C93-AG
Affichage le :

26 SEP. 2019

26 SEP. 2019

A Trévoux, le 23 septembre 2019

Le Président,
Bernard GRISON

